

*Son Altesse Sérénissime Albert II, Prince Souverain de Monaco,*

*Chère Madame Anne Eastwood, Haut-Commissaire à la protection des droits, des libertés et à la médiation ;*

*Chers Mesdames et Messieurs les Ombudsmans et Médiateurs membres de l'AOMF ;*

*Mesdames et Messieurs,*

Après une assez longue absence due à la crise sanitaire internationale inédite que vit le monde, nous voilà, enfin, réunis aujourd'hui dans la splendide Principauté de Monaco, dans le cadre de cette importante rencontre dédiée à une réflexion sur l'implication des Ombudsmans et Médiateurs dans la protection des droits des générations futures.

Permettez-moi, avant tout, de m'adresser à Son Altesse Sérénissime Albert II, Prince Souverain de Monaco, pour lui exprimer en mon nom personnel, en ma qualité de Président de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) et au nom de toutes les institutions membres de cette association, les sincères remerciements pour le grand honneur que Son Altesse nous fait par Sa présence effective à l'ouverture de cette rencontre ainsi que pour la qualité de l'accueil et l'hospitalité que nous réserve la Principauté de Monaco.

Je dois également remercier, particulièrement, Madame Anne Eastwood, et l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs pour l'excellente préparation et organisation de cette rencontre, tâche toujours difficile et déterminante pour la qualité des travaux et la chaleur des échanges.

*Son Altesse Sérénissime,*

*Mesdames et Messieurs,*

Je crois, fermement, que le choix par notre Association du thème de **protection des générations futures** est incontestablement un choix judicieux, pertinent, voire original. Il dénote ainsi notre intérêt et notre préoccupation quant à la nécessité impérieuse de permettre à ces générations de pouvoir vivre dans la dignité et dans la sécurité sur la base d'équité intergénérationnelle.

Certes, la déclaration de l'UNESCO sur les responsabilités de la génération présente vis-à-vis des générations futures évoque les obligations de la

génération actuelle. Mais les obligations de cette génération doivent aller de pair avec les droits et les attentes légitimes des générations futures.

Si les générations à venir ont des droits, rien ne nous oblige à compter uniquement sur les **nobles sentiments** qui devraient habiter la génération actuelle. Il importe de traduire en actes les droits fondamentaux des générations futures.

*Mesdames et Messieurs,*

Jamais les générations futures n'auront été si sérieusement prises en considération, à la fois d'un point de vue politique, moral et juridique.

Mais dans notre rencontre d'aujourd'hui, ce sont les institutions d'Ombudsmans et des Médiateurs de la Francophonie qui sont interpellées par la problématique. Doivent-elles intégrer dans leurs actions la défense et la protection des droits des générations futures ? Quelles sont les défis, les modalités, la portée et les limites de leurs actions ? Comment peuvent-elles s'organiser et coopérer en vue de la réalisation des objectifs ?

Eu égard à la qualité et à l'expertise des participants, les débats et les échanges d'aujourd'hui et de demain seront, sans doute, passionnants et enrichissants. Ils nous permettront certainement de voir plus clair en cette matière afin de pouvoir contribuer utilement et effectivement à la protection des droits des générations futures, celles de nos petits-enfants et arrières petits-enfants.

Je réitère mes remerciements à tous, souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie de votre aimable attention.